



Arrêté n°2021-18

OBJET – nomination lauréat concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'opération de restructuration d'un bâtiment patrimonial en cité administrative

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris en son article L.5211-9 ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2125-1-2°, R 2162-15 à R 2162-26 et R 2172-1 à R 2172-6 ;

Vu la délibération n°2021-62 du 18 mai 2021, désignant les membres du jury de concours ;

Vu l'arrêté 2021-06 du 15 juin 2021 désignant les candidats admis à concourir ;

Considérant les trois offres déposées à la date du 15 octobre 2021 en deuxième phase du concours ;

Considérant l'avis motivé formulé par le jury de concours réuni le 15 novembre 2021, après examen de chacun des trois projets rendus strictement anonymes et, régulièrement déposés dans le respect du principe d'égalité de la commande publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le classement du jury est arrêté comme suit :

Classement	N° identification	Nom du mandataire de l'équipe	Noms des cotraitants et sous-traitants
<u>1</u>	<u>B</u>	GARCÉS-DE SETA-BONET Architectes C/Quintana nº 4, 2ème étage 08002-Barcelona-Espagne	CET Ingénierie/GV ingénierie/ TRIBU Ingénierie/ ACOUSTIQUE VIVIÉ & ASSOCIÉS/CYCLE UP
<u>2</u>	<u>A</u>	ATELIER NOVEMBRE 21 rue du Faubourg St Antoine – 75011 Paris	PANORAMA Architecture/BG Ingénieurs Conseils/INGECO/ALBERT & Cie/ Marshall Day Acoustics/Rainbow ergonomie
<u>3</u>	<u>C</u>	AGENCE RUDY RICCIOTTI 17, boulevard Victor Hugo – 83150 BANDOL	LAMOUREAUX & RICCIOTTI INGENIERIE /THERMIBEL/BOBI REEMPLOI/BMF/RAINBOW ERGONOMIE/STUDIO TOTEM-SARL GRENADE /NOEL Daniel

ARTICLE 2 :

Est désigné lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de restructuration d'un bâtiment patrimonial en cité administrative est le groupement :

Identification	Nom du mandataire de l'équipe	Noms des cotraitants et sous-traitants
Candidat B	GARCÉS-DE SETA-BONET Architectes C/Quintana n° 4, 2ème étage 08002-Barcelona-Espagne	CET Ingénierie/GV ingénierie/ TRIBU Ingénierie/ ACOUSTIQUE VIVIÉ & ASSOCIÉS/CYCLE UP

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en un exemplaire original à Briançon, le 22 NOV. 2021

Le Président,

Arnaud MURGIA



Arrêté transmis en Préfecture le :

Date d'affichage : 22 NOV. 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.